

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 199

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 33

I. – À l’alinéa 152, substituer aux mots :

« où les »

les mots :

« de consignation des ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la seconde occurrence du mot :

« les »

le mot :

« des ».

III. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« sont consignés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.